

Compte rendu du Conseil de Communauté du 9 juillet 2008
Maison du Lembron à St Germain Lembron

SEANCE du 9 juillet 2008

- Membres en exercice : 37
- Membres présents : 33
- Voix consultatives : 7

L'an deux mille huit, le neuf juillet, à dix huit heures trente, le conseil de la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier, dûment convoqué en séance publique ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Guy BOURGNE, à la maison du Lembron.

Date de convocation : 2 juillet 2008

Présents:

Antoingt : Présents = BORY H. – ROUSSEL C. – *Suppléant :* GONTHIER E.

Beaulieu : Présents = BERNARD J.P. – JINGAND L.P. – *Suppléante :* MOUNIN D.

Bergonne : Présente = BARBECOT P. – **Excusé :** BARDIAU C. *remplacé par :* OTTAVI L. (*suppléant*)

Boudes : Présents = LOOS T. – **Excusé :** BOULOC G. *remplacé par :* ALBIZZI C. (*suppléante*)

Le Breuil sur Couze : Présents = BOURGNE G. – BARBINI J. – ESBELIN N. – *Suppléant :* IVORRA A.

Chalus : Présents = OLLE A. – RALET B.

Charbonnier les Mines : RIGAUD D. – LESAIN N. – **Excusé :** BERTHELOT P. - *remplacé par :* MESTRE H. (*suppléante*)

Collanges : Présents = QUEFELEC F. – MERLE J. C. - *Suppléante :* VAISSAIRE L.

Gignat : Présent = SAIGNIE M. – **Excusés :** BESSON J.L. – SATURNIN M.

Mareugheol : Absents = ROBICHON G.- LAURUT A.- VEDEL A.

Moriat : Présents = ROCHA G. - LEGENDRE D - *Suppléante :* DAVID S.

Nonette : Présents = RAVEL P. – BERNARD M. - *Suppléante :* BRENIAUX L.

Orsonnette : Présents = GUEUGNOT J-P – **Excusée :** NICHON J. *remplacée par :* FILLIOL T. (*suppléant*)

Saint Germain Lembron : Présents = BOURG F. – ROUX R. – **Excusée :** LAGADEC J. *remplacé par :* AGNESE G. (*suppléant*)

Saint Gervazy : Présents : BARTHOMEUF S. - AUZAT P - *Suppléant :* LEGENDRE B.

Vichel : Présent = CHABRIER R. – **Excusé :** PIERZCHALA F. *remplacé par :* POULOSSIER M.L.

Villeneuve Lembron : Présent : LEROY V. – Absent = ULRICH J. - **Excusé e :** DUPIN K. (*suppléante*)

Assistaient également à cette séance : J. Pierre DEMENUS, agent de développement local ; Valérie JUILLARD, chargée de mission ; J. François LAURELUT, chargé de mission ; Emilie VERGE, stagiaire CLD.

Personne extérieure invitée : Maurice MESTRE, Conseiller Général

Ordre du jour :

1. Compte rendu du travail des commissions et du bureau ;
2. Contrat Local de Développement : présentation des travaux de la commission ;
3. Mise à disposition de M. Joël PIC par la mairie de St Germain Lembron ; accueil d'une stagiaire ;
4. Développement économique : mise en œuvre d'une signalétique ; acquisitions de parcelles auprès de l'EPF Smaf sur la ZAC des Coustilles ; lancement d'une étude de stratégie commerciale pour les zones d'activités ; mission SPS et contrôleur travaux pour l'immeuble Barel ;
5. Bus des montagnes : organisation des voyages ;
6. Choix du prestataire pour la fourniture d'un système de gestion du cadastre ;
7. Jeunesse : présentation du film réalisé lors des ateliers du collège ;
8. Questions diverses

Monsieur le Président indique que le **compte rendu de la séance du 12 juin 2008 sera mis aux voix ultérieurement.**

1. Compte rendu du travail des commissions et du bureau ;

- ↪ **Commission développement local :** réunions publiques thématiques les 16, 18, 19 et 20 juin 2008 ; réunion de la commission le 3 juillet ; réunion au Conseil Général le 26 juin ; Sujet abordé en question 2.
- ↪ **Commission artisanat/ commerce/ industrie :** réunions du 18 juin et du 1^{er} juillet ; Sujets abordés en question 4
- ↪ **Commission tourisme :** Valérie JUILLARD rend compte de la réunion du 25 juin. La commission a créé 2 sous groupes de travail sur les sujets suivants :
 - Création d'une carte postale selon la charte du Pays d'Art et d'Histoire. Cette carte postale sera remise aux hébergeurs touristiques.
 - Réflexions pour établir un état des lieux de la signalétique des éléments touristiques et des hébergements.

La commission a également adopté le principe d'acquérir les fiches « *rando loisirs – pleine nature* » traversant le Lembron Val d'Allier éditées par l'Agence Locale du Tourisme afin qu'elles soient remises gracieusement aux visiteurs du Point Info.

☞ **Assemblée Générale de l'association Croix Marine d'Auvergne** : M. Jean Paul BERNARD rend compte de la réunion à laquelle il a assisté mardi 17 juin à Clermont Ferrand. L'association qui gèrera le Foyer d'Accueil Médicalisé présente des comptes équilibrés. Une rencontre sera organisée à St Germain Lembron à la rentrée de septembre afin de faire connaissance avec la nouvelle équipe.

☞ **Assemblée générale de la PFIL Sancy Val d'Allier** : M. Philippe AUZAT rend compte de la réunion du mercredi 18 juin. La Plate Forme d'Initiative Locale Sancy Val d'Allier accompagne les porteurs de projets pour créer leur activité et leur accorde des aides sous la forme d'un prêt d'honneur. Une prochaine réunion est prévue pour installer un nouveau bureau. La Communauté de Communes adhère à cette association.

☞ **Réunion avec les associations et le Conseiller Général** : Mlle Valérie JUILLARD rend compte de la réunion du mercredi 25 juin organisée conjointement avec le Conseiller Général. Cette réunion était destinée à faire connaître les dispositifs d'aides et de subventions du Conseil Général et de la Communauté de Communes à destination des associations. Un point a également été fait sur le matériel pouvant être mis à disposition des associations (grilles d'exposition, salles ...).

☞ **Signature d'une convention avec le CLIC** : M. Guy BOURGNE a signé une convention avec le CLIC Issoire Bassin Montagne (Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique) pour viser à améliorer la qualité des services de portage de repas à domicile le jeudi 26 juin à la Maison du Lembron. Cette signature s'est tenue en présence de M. Maurice MESTRE, Conseiller Général ; du Président de l'association Vincent CHALLET et de Delphine BASTARD, coordinatrice représentant le CLIC ; du personnel de portage de repas de la Communauté de Communes et de la commission service à la population.

☞ **Assemblée Générale du SSIAD** : M. Jérôme BARBINI a participé à l'assemblée générale du Service de Soins Infirmiers à Domicile de Ste Florine lundi 30 juin lors de laquelle ont été présentés les comptes. Un nouveau bureau a également été installé. Cette association intervient sur 7 communes du Lembron Val d'Allier auprès de 13 bénéficiaires. Au total, le SSIAD bénéficie de 50 places réparties sur le nord de la Haute Loire, le Bassin Minier et le Lembron Val d'Allier. Les aides soignantes interviennent pour apporter des soins et des toilettes pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

☞ **Réunion de bureau** : le bureau s'est réuni le jeudi 3 juillet ;

☞ **Commission SIG /TIC/ THD** : Les candidats prestataires pour l'exploitation d'un SIG ont été reçus le 7 juillet. Le résultat des travaux sera présenté en question 6.

☞ **Commission cadre de vie et chantiers d'insertion** : M. Pierre RAVEL rend compte des visites de terrain qui se sont tenues le mardi 8 juillet. Les membres de la commission présents ce jour ont pu se rendre compte des travaux réalisés lors du précédent mandat : fleurissement, petit patrimoine, façades ... La commission s'est dite impressionnée par la densité des réalisations.

☞ **Réunion téléphonique sur les aires de camping car** : M. Guy BOURGNE rend compte de la réunion téléphonique qui s'est tenue avec Mairie Conseil sur le partage d'expériences pour l'accueil d'aires de camping car le mardi 8 juillet.

2. Contrat Local de Développement : présentation des travaux de la commission :

M. Denis RIGAUD présente le projet de territoire qui résulte du travail des commissions, des rencontres avec les acteurs locaux, des réunions communales et des réunions publiques thématiques. Il remercie les élus ayant apporté leur contribution à ce travail et les techniciens ayant œuvré à la réalisation de ce projet de territoire. Un exemplaire détaillé sera remis à chaque délégué et à chaque commune dans les quinze prochains jours pour faire redescendre les observations. Il remercie également M. Maurice MESTRE, Conseiller Général et vice-Président en charge de l'aménagement du territoire pour sa présence et ses précieux conseils tout au long de l'élaboration du projet.

Le projet de territoire se décline autour de **3 axes transversaux** et de **4 axes stratégiques**:

☞ Inscrire le Lembron Val d'Allier dans une démarche de développement durable et de recherche de qualité : changer les comportements pour optimiser les actions

☞ Être acteur au sein des différents échelons pour favoriser la reconnaissance du territoire et s'inscrire dans les politiques à décliner localement : Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, Département du Puy de Dôme, Région Auvergne, Etat, Europe.

☞ Faire de la Communauté de Communes un établissement et un instrument intégré par ses composantes et répondant à leurs attentes : communes, population, entreprises, institutions, organismes partenaires...

Axe I : Renforcer et accroître les forces économiques du Lembron Val d'Allier en s'appuyant sur ses atouts

Objectif 1-1 : Proposer aux entreprises des espaces de qualité et adaptés à leurs activités.

Objectif 1-2 : Promouvoir les parcs d'activités afin d'attirer de nouvelles entreprises, en cohérence avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale, du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud et des Communautés de Communes voisines.

Objectif 1-3 : Favoriser la création d'entreprises, l'accompagnement et l'aide à la recherche-développement.

Objectif 1-4 : Conforter les activités présentes au sein du territoire : Volet handicap - Volet commerce de proximité - Volet agricole

Axe II : Soutenir l'amélioration du cadre de vie pour favoriser le bien-être des générations actuelles et futures

Objectif 2-1 : Accompagner le développement des communes.

Objectif 2-2 : Mutualiser les services des communes pour réaliser des économies d'échelles.

Objectif 2-3 : Favoriser la qualité architecturale, l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments et espaces privés et publics.

Objectif 2-4 : Apporter une aide à la décision au profit des particuliers et collectivités et transmettre le réflexe d'éco-citoyenneté aux générations futures.

Objectif 2-5 : Préserver les ressources naturelles du territoire.

Axe III : Favoriser un développement équilibré et solidaire du Lembron Val d'Allier

Objectif 3-1 : Améliorer l'accessibilité et la qualité des services.

Objectif 3-2 : Améliorer les services en direction de la jeunesse.

Objectif 3-3 : Améliorer les services en direction des personnes âgées.

Objectif 3-4 : Répondre aux besoins de mixité générationnelle et sociale : Volet habitat - Volet déplacement - Volet emploi - Volet formation - Volet prévention des jeunes

Objectif 3-5 : Effectuer une veille sur le déploiement des nouvelles technologies et favoriser leurs utilisations.

Axe IV : Poursuivre l'attractivité du Lembron Val d'Allier et favoriser son ouverture

Objectif 4-1 : Faciliter la diffusion de l'information auprès de la population par la fréquence et la vulgarisation.

Objectif 4-2 : Faire partager la connaissance du territoire communautaire aux élus, habitants, partenaires et institutionnels.

Objectif 4-3 : Encourager l'accès à la culture, aux sports et aux activités de loisirs.

Objectif 4-4 : Préserver, valoriser et animer le patrimoine.

Objectif 4-5 : Favoriser l'identification et la promotion du territoire.

M. Guy BOURGNE remercie Denis RIGAUD pour le travail réalisé. Il est précisé par M. J. Pierre DEMENUS que ce travail sera partagé avec les collectivités du Pays Issoire Val d'Allier Sud pour mettre en commun quelques lignes directrices. Chaque objectif sera décliné en sous-mesures lesquelles seront composées d'actions.

M. Maurice MESTRE rappelle que ce projet devra être défendu en octobre devant la Commission du Conseil Général, et que les documents doivent parvenir début septembre aux services pour instruction. Il indique que le partage d'expérience est novateur et qu'il correspond tout à fait aux orientations qu'il souhaite donner aux CLD 3^{ème} génération.

3. Mise à disposition de M. Joël PIC par la mairie de St Germain Lembron ; accueil d'une stagiaire :

✎ M. le Président propose de renouveler pour 1 an la convention entre la Commune de St Germain Lembron et la CCLVA pour la mise à disposition d'un agent technique. M. Joël PIC est mis à disposition de la Communauté depuis 2 ans à raison de 7h00/ mois pour effectuer les travaux d'entretien courant de la Maison du Lembron. Il donne entière satisfaction dans l'exercice de ses missions. La Communauté de Communes reverse à la commune de St Germain Lembron le montant des salaires au vu d'un état de présence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition de M. Joël PIC.
- CHARGE M. le Président de procéder aux formalités pour la mise à disposition de cet agent.

✎ Mlle Aurélie VAISSAIRE domiciliée à Dauzat sur Vodable suivant actuellement un bac Pro « Services en milieu rural » à la Maison Familiale de Ste Florine nous a proposé sa candidature pour effectuer un stage de 10 semaines en période d'alternance à compter du 1^{er} septembre prochain à raison de 2 semaines par mois jusqu'au 14 février 2009. Au cours de ce stage de découverte, elle pourra évaluer les services à la population, ou mener des enquêtes sur les besoins de la population (personnes âgées, jeunesse, enfance, transports...).

Monsieur le Président et le bureau proposent d'accepter cette candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'accueil de Mlle Aurélie VAISSAIRE en stage à compter du 1^{er} septembre 2008 ;
- CHARGE M. le Président de procéder aux formalités de recrutement.

☞ **Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion :** Le Centre de Gestion du Puy de Dôme invite les collectivités adhérentes au service de remplacement à renouveler leur adhésion à ce service.

La CCLVA y adhère depuis 2005. Ce service permet de bénéficier des services urgents d'un agent lors d'une absence, d'un surcroît de travail temporaire ou pour une mission particulière. Ce service n'engage financièrement la collectivité que si elle l'utilise.

Monsieur le Président propose de renouveler l'adhésion de la CCLVA.

L'assemblée,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 25 (agent de remplacement).

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires et agents territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel pour un surcroît temporaire ou une mission particulière,

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à faire appel, en tant que de besoin, au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du puy de Dôme dans les conditions fixés par l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles, ou pour un surcroît temporaire de travail, ou pour une mission particulière. Il est autorisé à signer et exécuter la convention avec le Centre de Gestion.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédit au budget.

4. Développement économique : mise en œuvre d'une signalétique ; acquisitions de parcelles auprès de l'EPF Smaf sur la ZAC des Coustilles ; lancement d'une étude de stratégie commerciale pour les zones d'activités ; mission SPS et contrôleur travaux pour l'immeuble Barel ;

☞ **Mise en œuvre d'une signalétique :** Monsieur le Président indique que la commission économique souhaite favoriser l'identification des Parcs d'activités économique en adoptant une signalétique plus moderne et dynamique sous la forme de panneaux et de mâts pour signaler les entrées et le nom des entreprises. Il indique qu'une subvention est mobilisable auprès du Conseil Général dans le cadre du CLD 2003/2007 à hauteur de 41%. Il demande pour cela l'accord du Conseil afin de lancer une consultation simplifiée et de retenir un fournisseur. Il précise que les fonds sont prévus au budget 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Président à lancer une consultation simplifiée et à retenir le fournisseur répondant le mieux au cahier des charges.

☞ **Acquisitions de parcelles auprès de l'EPF Smaf sur la ZAC des Coustilles :** Dans le cadre de la création des Parcs d'Activités, les acquisitions foncières sont réalisées par l'EPF Smaf lequel les cède ensuite à la Communauté de Communes. La Communauté de Communes revend ensuite ces parcelles à la SEAU qui est chargée des aménagements. Cette procédure permet d'obtenir les subventions de la Région Auvergne obtenues dans le cadre d'un contrat en 2004. Lorsque le volume d'aide sera utilisé en totalité, l'EPF Smaf revendra directement à la SEAU les terrains. M. Guy BOURGNE indique qu'un certain nombre de parcelles à St Germain Lembron feront prochainement l'objet d'un rachat par la Communauté de Communes. Ces dépenses et recettes sont prévues au budget 2008.

☞ **Lancement d'une étude de stratégie commerciale pour les zones d'activités :** La commission propose de faire réaliser une étude pour positionner stratégiquement le Parc d'Activités des Coustilles (activités à privilégier, positionnement par secteurs d'activités ...) et pour analyser la faisabilité d'un projet d'immobilier d'entreprises sur le territoire (pépinière, gîte ou immobilier en blanc) sur le ou les sites les plus opportuns. Cette étude permettra d'obtenir entre autre les futurs financements mobilisables sur ces opérations. M. Guy BOURGNE indique qu'une somme est prévue au budget pour la réalisation de cette étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Président à lancer une consultation et à retenir le bureau d'études chargé de cette mission.
- CHARGE M. le Président de solliciter les subventions auprès des différents financeurs.

☞ **Immeuble Barel :** M. Guy BOURGNE informe le conseil que le cabinet SPS retenu pour le suivi des travaux de l'immeuble Barel est M. Pascal ROBERT pour un montant de 950 € HT. Le contrôleur technique est en cours de recrutement. Concernant la réalisation des travaux, il indique que le maître d'œuvre a réalisé le dossier de

consultation des entreprises (DCE) et indique qu'il procédera au lancement de la consultation, ainsi qu'à la sélection des entreprises.

☞ **Appel à projet « Mairie Conseils » pour une démarche expérimentale « Territoire et dynamiques économiques » :** Mairie Conseils a engagé fin 2007 un travail d'analyse visant à apporter une contribution au développement économique local des territoires ruraux. Ce travail a permis d'imaginer un appui méthodologique pour accompagner les élus dans leur réflexion faisant apparaître que la réussite du développement économique rural s'appuie principalement sur la mise en dynamique conjuguée de l'ensemble des leviers d'action disponibles sur un territoire. Cette démarche vise à mettre à jour des marges d'initiatives nouvelles, à renforcer l'engagement partenarial vers la conduite d'actions locales de développement économique, à contribuer à la lisibilité et à la visibilité de la politique intercommunale dans ce domaine. Mairie Conseils souhaite réunir un groupe pionnier pour expérimenter concrètement cette démarche. Ils recherchent donc 3 à 4 territoires très motivés pour conduire cette réflexion. Mlle Florie CHAPUIS a proposé au bureau d'intégrer cette démarche et de faire acte de candidature.

Monsieur le Président et le bureau acceptent de s'engager dans la démarche, si un élu souhaite être référent de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** la candidature de la Communauté de Communes à cet appel à projet ;
- **PROPOSE** pour référent technique Mlle Florie CHAPUIS, et pour référents élus Mme Chantal ROUSSEL et M. Denis LEGENDRE.

☞ **Contentieux Chavroche :** M. Guy BOURGNE indique que la Cour d'Appel de Lyon a annulé la DUP du Parc d'Activités du Pré de Chavroche au Breuil sur Couze. Les motivations portent sur le contenu de l'étude d'impact qui fait référence à des parcelles disponibles sur le territoire pour accueillir des entreprises au sein de zones d'activités. M. Guy BOURGNE précise que les surfaces indiquées dans ce document relèvent d'un document, l'annuaire des ZA du Puy de Dôme édité par le Comité d'Expansion Economique, pas forcément à jour, et indiquant des données n'ayant plus lieu d'être lors de la déclaration de DUP (ZA de Moriat abandonnée par la commune ; foncier vendu sur la ZA de Chavroche et sur Charbonnier les Mines ...). Les corrections transmises au juge n'ont pas été examinées, malgré la transmission de documents faisant foi. M. le Président précise qu'une rencontre se tiendra prochainement en présence de l'EPF Smaf, des services de l'Etat et de la SEAu pour évoquer la suite à donner à cette affaire. M. le Président sollicite l'accord du Conseil Communautaire pour poursuivre la défense de la Communauté de Communes dans le cadre de cette affaire.

Par délibération prise en date du 18 novembre 2006, le Conseil de Communauté autorisait Monsieur le Président à ester en justice auprès du tribunal administratif de Clermont Ferrand dans le cadre de l'affaire BEAUGEIX-FELDMAN, conjoints MOUCHET relative à la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) sur la ZAC du Pré Chavroche.

Par jugement en date du 20 novembre 2007 (audience du 7/11/07 et lecture du 20/11/07), l'arrêté n° 06/00508 du Préfet du Puy-de-Dôme en date du 30 janvier 2006 déclarant d'utilité publique la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de Pré Chavroche était annulé par le Tribunal Administratif au motif que le délai d'affichage de l'arrêté d'ouverture d'enquête, sur les panneaux municipaux, n'avait pas été respecté.

Le Conseil de Communauté contestant cette décision a décidé de faire appel de la décision et de saisir la Cour Administrative d'Appel de Lyon. Par jugement en date du 17 juin 2008, la Cour d'Appel a rejeté la requête de la Communauté de Communes au motif qu'elle disposerait déjà de suffisamment de terrains d'activités et n'aurait donc pas la nécessité d'en aménager d'autres. La Communauté de Communes conteste ce jugement et estime donc nécessaire de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat. Il est également indispensable que l'EPF Smaf saisisse le Conseil d'Etat dans cette affaire, au nom de la Communauté de Communes.

A l'issue de cet exposé et à l'unanimité des voix, les membres du Conseil de Communauté :

- **DECIDENT** de se pourvoir en Cassation devant le Conseil d'Etat dans le cadre de cette affaire relative à la DUP du Pré de Chavroche ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à saisir le Conseil d'Etat et à retenir un avocat afin de représenter la Communauté de Communes ;
- **HABILITENT** Monsieur le Président à approuver tout mémoire et correspondance et, plus généralement, à procéder à toute démarche, dépense et formalité utiles dans cette procédure ;
- **DONNENT mandat** à l'EPF Smaf afin qu'il se pourvoie également en cassation dans le cadre de cette affaire, au nom de la Communauté de Communes.

Parallèlement, et le 24 juin dernier, la Préfecture a été saisie par Mme Feldman, Mme Mouchet et M. Mouchet d'un recours gracieux à l'encontre de son arrêté du 6 mai 2008, déclarant d'utilité publique la ZAC du Pré Chavroche. La Préfecture ayant décidé de maintenir cet arrêté, les requérants devraient saisir dès le mois de septembre le Tribunal Administratif. L'état qui est directement concerné par cette affaire va organiser sa défense. Dans ce dossier, la Communauté de Communes est uniquement concernée en tant que « personne intéressée » mais n'est pas directement attaquée. Toutefois, afin de plaider l'intérêt de son projet de Zone d'Activités et contribuer à la défense de la DUP, elle a la possibilité de présenter ses observations devant le Tribunal administratif.

A l'issue de cet exposé et à l'unanimité des voix, les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT** de présenter des observations devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans le cadre du contentieux relatif à la nouvelle DUP du 6 mai 2008 ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à retenir un avocat afin qu'il représente la Collectivité dans le cadre de cette affaire ;
- **HABILITENT** Monsieur le Président à approuver tout mémoire et correspondance et, plus généralement, à procéder à toute démarche, dépense et formalité utiles dans cette procédure.

5. Bus des montagnes : organisation des voyages :

Afin de promouvoir le « bus des montagnes », le Conseil Général organise chaque année des voyages à destination de manifestations susceptibles d'intéresser les habitants du monde rural.

☞ **Foire de Clermont/ Cournon** le jeudi 11 septembre 2008:

☞ **Sommet de l'élevage** le jeudi 2 octobre 2008:

☞ **Marché de Noël** en décembre 2008

Les modalités de ces voyages sont les suivantes :

- o Prix du transport = 3 € aller/retour
- o Choix du transporteur à la libre initiative de la collectivité
- o Heure de départ fixée par le Conseil Général, et de retour laissée à notre initiative

La Communauté de Communes prend en charge le prix du transport, le Conseil Général apportant son aide à hauteur de 50% du déficit de la manifestation.

Monsieur le Président et le bureau proposent d'organiser ces voyages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTTE** la participation de la Communauté de Communes à l'ensemble de ces voyages ;
- **MANDATE M. Le Président** pour choisir le transporteur pour ces événements ;
- **ACCEPTTE** les modalités d'organisation et de financement de ces opérations.

6. Choix du prestataire pour la fourniture d'un système de gestion du cadastre :

☞ Consultation lancée en janvier 2008 pour la fourniture d'un système de gestion du cadastre numérisé ;

☞ 7 prestataires consultés ; 4 propositions ; entretien avec 3 organismes le 7 juillet ;

☞ Examen des offres :

1) PRESTATAIRES CONSULTES

APPIA – 44 700 ORVAULT ; SIRAP – 26 106 ROMANS ; GENERALE d'INFOGRAPHIE – 69 410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR ; - ODYSSEE INFORMATIQUE – 63 410 CHARBONNIER les VARENNES ; MAGNUS – 31682 LABEGE ; JVS MAIRISTEM – 38 260 LA COTE ST ANDRE ; IMAGIS MEDITERRANEE – 30 012 NIMES.

La consultation portait sur une solution en équipement logiciel et sur une solution par serveur et accès Internet. La commission a choisi de n'examiner que les solutions par Internet.

2) PRESTATAIRES AYANT REPONDU

SOCIETES	Montant pour la mise en œuvre (accès et installation)	Prestations (formations, hébergement, assistance, traitement des données)	Frais de prestations années suivantes (hébergement, maintenance, mises à jour...)
MAGNUS	8 430 €HT	9 171,73 €HT	2 671,73 €HT
AGENCE JVS MAIRISTEM	5 178 €HT	4 835 €HT	<i>2 550 €HT si prise en charge AICRI sinon 3 900 €HT</i>
IMAGIS Méditerranée	980 €HT	5 275 €HT	3 155 €HT
SIRAP	<i>Pas de solution Internet</i>		

La Commission, après avoir reçu les 3 prestataires ayant remis une offre Internet, propose de retenir la solution **Imagis Méditerranée**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** de retenir la proposition de la société **IMAGIS Méditerranée** ;
- **CHARGE M. le Président** de mettre en œuvre l'équipement des communes.

7. Jeunesse : présentation du film réalisé lors des ateliers du collège :

↪ Un atelier vidéo animé par Christophe de l'association « *Soleil Devant* » a été proposé aux collégiens (4^{ème} et 3^{ème}) de St Germain Lembron dans le cadre des ateliers périscolaires (de 13h à 14h00 les mardis) depuis le mois de janvier. Ils ont élaboré un film sous la forme d'un journal destiné à découvrir le Lembron Val d'Allier. Ils ont rencontré les associations, ils ont visité des lieux emblématiques etc... Ils présentent ce soir leur travail.

M. le Président félicite l'animateur et les jeunes pour la réalisation de ce film et leur remet à chacun un DVD.

8. Questions diverses:

↪ M. Pierre RAVEL rappelle que chaque commune a été destinataire d'un courrier destiné à recenser le petit patrimoine et les chemins nécessitant un entretien en vue des activités de randonnée. Il invite les communes à retourner rapidement ce courrier.

↪ M. Pierre RAVEL indique qu'un courrier sera prochainement adressé pour recenser les projets et demandes de logements sociaux susceptibles d'être réalisés sur le territoire. La commission examinera ensuite les propositions pour une éventuelle inscription.

↪ Mme Patricia BARBECOT rappelle les modalités de participation financière de la Communauté de Communes dans le cadre de la politique d'aide au fleurissement des communes. Au vu de factures mandatées pour l'achat ou la plantation de plants de fleurs (annuelles, pérennes, végétaux...), la Communauté de Communes reverse une participation pouvant aller jusqu'à 450 €uros. Prendre contact avec Mlle Valérie JUILLARD pour toute précision.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Président lève la séance à 20h30